

# Charte informatique

En tant que jeune utilisateur de moyens multimédias, chaque élève s'engage :

- A l'école, à n'utiliser l'accès à Internet qu'avec l'autorisation de son enseignant-e, et à ne surfer que sur les sites autorisés. A ne pas télécharger de jeux, de logiciels ou de musique.
- A ne pas modifier les paramètres par défaut d'un appareil sans l'accord de l'enseignant.
- A garder ses mots de passe pour soi.
- A ne pas disposer librement des nombreux éléments présents sur Internet qui sont protégés par le droit d'auteur. A citer les sources des images et des textes qu'il utilise lorsqu'il publie des informations sur Internet.
- A ne pas publier des injures, des propos racistes ou diffamatoires ou de la pornographie sur des sites, des réseaux sociaux, des forums, des commentaires de blogs ou encore par le biais du téléphone portable. La diffusion et le stockage de telles données sont également prohibés.
- A ne publier des photos de personnes sur Internet qu'avec leur accord.
- A ne pas filmer ou prendre des photos en classe ou à l'école sans l'accord de l'enseignant.
- A ne pas donner d'informations personnelles (prénom, nom, âge, adresse, numéro de téléphone, mot de passe).
- A parler à un adulte s'il découvre des contenus choquants ou s'il est harcelé par le biais des réseaux sociaux.

En cas de non-respect de la Charte, l'élève s'expose à des sanctions scolaires voire pénales